CESE Wallonie

Pôle Aménagement du territoire

AVIS

AT.24.160.AV

Implantation d'un supermarché à BERTRIX – Recours

Avis adopté le 13/12/2024

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :*	Permis intégré
- *Demandeur :*	COLIM S.A.
- *Saisine :*	Commission de recours des implantations commerciales
- *Autorité compétente :*	Commission de recours des implantations commerciales

Avis :

- *Référence légale :*	Art. 101 du décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales et 119-120 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 avril 2024 modifiant le Code du Développement territorial
- *Date de réception du dossier :*	29/11/2024
- *Délai :*	30 jours
- *Portée de l'avis :*	Art. 44 du décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales
- *Audition :*	10/12/2024

Projet :

- *Localisation :*	Rue des Corettes, 50-54 6880 Bertrix
- *Situation au plan de secteur :*	Zone d'habitat à caractère rural
- *Situation au SDC :*	Zone mixte spécifique
- *Situation SRDC/Logic*	Agglomération : / Bassin : Libramont pour les achats courants (suroffre) Nodule : Bertrix – Parc commercial (pas de catégorisation dans Logic)
- *Situation permis urbanisation :*	

Brève description du projet et de son contexte :

Implantation d'un supermarché de 1.319 m² de surface commerciale nette (SCN).

AVIS

Préambule

L'Observatoire du commerce a reçu une demande d'avis concernant une demande de permis intégré réceptionnée avant le 1er/08/2024.

En application des articles 119 et 120 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 25/04/2024 modifiant le Code du Développement territorial, les missions de l'Observatoire du commerce sont exercées par la section Développement commercial du Pôle Aménagement du territoire pour les demandes de permis intégré dont l'accusé de réception est antérieur au 1er/08/2024 et qui poursuivent leur instruction selon les dispositions en vigueur à cette date.

L'Observatoire du commerce, dont le Pôle reprend les missions, a émis un avis défavorable avec une note de minorité de deux membres favorables sur le projet le 10/07/2024 (réf. : OC.24.83.AV[1]). Le Collège communal de Bertrix a octroyé le permis intégré le 5/11/2024. Un tiers a introduit un recours à l'encontre de cette décision auprès de la Commission de recours des implantations commerciales.

Avis sur le projet

Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis défavorable sur le projet tel que présenté.

Le Pôle constate que l'Observatoire du commerce, dont il exerce les missions, a émis un avis défavorable (avec une note de minorité de deux membres favorables) sur ce projet lors de l'instruction de la demande en première instance. Le Pôle souligne que, d'un point de vue commercial, le projet est identique à celui précédemment examiné par l'Observatoire du commerce dont il exerce les missions. En l'absence d'éléments significatifs nouveaux, le Pôle fait sienne la motivation défavorable de l'avis de l'Observatoire du commerce du 10/07/2024 et émet un avis défavorable sur le projet.



Jean JUNGLING
Vice-Président

[1] Tous les avis de l'Observatoire du commerce sont disponibles sur le site du CESE Wallonie : https://www.cesewallonie.be/avis?i=32&t=all&a=all&c=all&m=&form_build_id=form-h7WUoqEwXhGElDeIdCz7qRUdyZoAeeZsRFo-ANVkOqA&form_id=AvisForm